



N° Vert 80 00 88 88

Ne vous faites pas complices des crimes économiques, dénoncez toute fraude ou corruption dans les marchés publics !

Le Gouvernement de Komi Sélom Klassou s'élargit



Antoine Lékpa Ghégbéni nommé ministre de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise

P5

LES N°VERTS DE L'OTR

<p>POUR SIGNALER TOUT FAIT SUIVANT VOS VUEUX CONTACTEZ LE 8280</p> <p>8280 Anticorruption</p>	<p>POUR TOUT RECOMMANDATION INFORMATION OU COMMENTAIRE VUS ÉCRIRE LE 8201</p> <p>8201 Renseignements</p>
--	---

OTR
FEDERER POUR BATAILLER

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 01 Mars 2018 N° 179 - Prix 250 F CFA

Menaces contre les journalistes

L'OTM réagit

P 4

Amélioration du climat des affaires au Togo

Les médias invités à assurer la veille pour l'effectivité des réformes

P 2

Nouvelle grève de 72 heures dans le secteur de l'éducation

La CSET maintient la pression

P 5

Dialogue de sortie de crise



Quand l'intransigeance de l'opposition bloque les discussions

P 3

Championnat D1

18^{ème} journée Résultats, classement

P 7

Programme Treshold du Millennium Challenge Corporation



MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION
UNITED STATES OF AMERICA



35 millions de dollars à empocher après l'aboutissement du dialogue

P 3

Mandat social et lutte contre la pauvreté



Faure Gnassingbé poursuit le lancement de plusieurs projets

P 4

Amélioration du climat des affaires au Togo Les médias invités à assurer la veille pour l'effectivité des réformes

La Cellule Climat des Affaires (CCA) entend faire des médias ses partenaires de veille dans l'amélioration du climat des affaires au Togo. Pour ce faire, un atelier de formation et d'information a été organisé à l'attention des médias sur le thème « Climat des affaires au Togo : concept, réformes et perspectives ». Pour Sandra Johnson de la CCA, il s'agit à travers cet atelier, de permettre aux médias de s'imprégner davantage de la méthodologie d'évaluation des différents indicateurs, de cerner tout le contour des réformes mises en œuvre et d'assurer la veille quant à l'effectivité desdites réformes.

Au cours de cet atelier qui s'est déroulé du 21 au 23 février dernier, les 80 professionnels des médias participants ont été informés sur les différentes réformes réalisées par le gouvernement dans certains domaines. C'est le cas de l'indicateur « obtention de permis de construire » qui avec la mise en place de la CCA a connu une réduction du coût d'octroi. Par exemple selon le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP), la réduction des coûts de l'étude de sol pour la construction d'un entre-



pôt passe de 900 000 FCFA à 350.000 FCFA. Egalement, grâce à la mise en place de la CCA, on passe désormais à l'automatisation des procédures de délivrance du permis de construire. Sur l'indicateur « Accès à l'électricité », comme réformes, on note d'emblée une réduction des frais de raccordement selon le responsable de la Compagnie d'Énergie Électrique du Togo (CEET). Ainsi les frais de fourniture et pose hors TVA et les avances sur consommation relatives aux travaux de raccordement moyenne tension au réseau de service public de distribution sont réduits de 30%. Egalement la CEET informe désormais ses clients qu'en termes des réformes figure l'actualisation des informations sur le site la compagnie nationale. Outre ces deux qui ont

fait part de leurs réformes aux médias, d'autres indicateurs comme « l'exécution du contrat »

Charles

et « l'accès aux crédits » ont aussi connu des réformes. Il faut dire que si les médias sont conviés à assurer une bonne communication des nouvelles dispositions aux populations, ils ont aussi pour rôle de vérifier la mise en œuvre effective de ces réformes dans ces différents secteurs d'où leur rôle de veille pour la CCA.

Menaces contre les journalistes

L'OTM réagit

OBSERVATOIRE TOGOLAIS DES MEDIAS

Instance d'Autorégulation des Médias, Tribunal des Pairs

COMMUNIQUE OTM 001/PT/BE/2018

Depuis le début de la crise socio-politique au Togo en Août 2017, des professionnels des médias sont victimes de menaces de tout genre en raison de leurs opinions ou de la ligne éditoriale de leur organe. Ces menaces sont proférées particulièrement sur les réseaux sociaux, alors que cela ne devrait pas être ainsi compte tenu de la liberté de presse et de la liberté d'expression si chèrement acquises et qui constituent le soubassement de toute démocratie.

Le dernier cas en date dont l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) a été saisi par les victimes, est celui des journalistes Sam DJOBO et Arimiyao TCHAGNAO, directeurs de publication respectivement de « l'Éveil de la Nation » et de « Nouvelle Opinion » en voyage en Europe depuis le 17 février 2018. Ils sont traités sur les réseaux sociaux de « journalistes ventocrates en mission en Europe pour émuuser les ardeurs des militants de l'opposition de la diaspora » et menacés d'agressions par « jets des œufs et d'eau sale de cuisine ». Leurs têtes sont mises à prix avec leurs photos étiquetées « wanted ».

L'Observatoire Togolais des Médias est sérieusement préoccupé par les menaces récurrentes à l'encontre des journalistes au Togo et condamne avec la dernière vigueur ces actes attentatoires aux libertés de presse, d'expression et d'opinion.

L'OTM demande aux formations politiques dont les activistes des réseaux sociaux se réclament, de condamner formellement ces actes répréhensibles.

L'organe d'autorégulation des médias invitent les autorités togolaises à renforcer les mesures visant à garantir la sécurité et l'intégrité physique des professionnels des médias.

L'OTM saisit cette occasion pour demander, une fois encore à tous les journalistes de faire preuve de prudence dans l'exercice de leur profession.

Fait à Lomé, le 27 février 2018

Pour l'OTM, le Président,

Aimé Komla Dodzi EKPE

W ARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégouan
Tél : 90-02-52-45 / 22-61-13-06
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)

Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRE DE REDACTION

Pamphile S. NUMENYA

REDACTION

EZI Akoma

Achile

A. Fic

Jack Nukunu

Hubertine Akoui

Séna Le Libre Penseur

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

La Colombe

Tirage : 3.000 Exemplaires

Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45**

*Retrouvez
votre Journal*

W ARAA
Les Vainqueurs

*chaque jeudi
dans les kiosques*

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Dialogue de sortie de crise Quand l'intransigeance de l'opposition bloque les discussions

Après deux rounds de discussions, le dialogue inter togolais démarré le 19 février dernier bat déjà de l'aile. La première rencontre a permis aux participants de plancher sur les pré-alables allant dans le sens de l'apaisement. Les discussions ont été houleuses mais les différents acteurs ont réussi à s'entendre. C'est au deuxième jour que pourvoir et opposition ont eu des positions tranchées au sujet du retour à la constitution de 1992 et ses implications.

Pour la coalition des 14 partis politiques de l'opposition, seul le retour à cette constitution pourra garantir une sortie de crise. Du côté du parti présidentiel, il n'est pas question de revenir à cette constitution qu'il qualifie de « constitution de la



haine». Aucune solution n'est pour le moment trouvée à cette préoccupation mais les discussions sont reportées à une date ultérieure compte tenu de l'agenda chargé du facilitateur ghanéen.

En analysant de près la situation, l'opposition est allée à ce dialogue avec des positions tranchées. Elle ne compte donc pas faire des concessions. «S'il n'y a pas retour à la Constitution

de 1992 par le dialogue, la rue se chargera de finir la lutte », a martelé Brigitte Adjamagbo-Johnson, coordonnatrice du groupe des 14 sur une radio lundi dernier. « Le peuple souverain est déterminé, il veut sa Constitution de 1992. Et par application de ce retour à cette constitution, qu'on en arrive à obtenir une alternance et un changement de ce régime. Ce qui passe par un chan-

gement à la tête de ce pays qui va permettre de déconstruire progressivement tout le système enraciné et auquel nous avons tous participé d'une manière ou d'une autre, sans le savoir », a-t-elle poursuivi. « Il ne nous appartient pas de faire des concessions à tel ou à tel au cours de ce dialogue. Nous sommes porteurs d'aspirations et nous allons les défendre jusqu'au bout », a indiqué pour sa part Antoine Folly, président de l'Union des démocrates Socialistes du Togo (UDS-Togo), parti membre de la coalition des 14. Tout est donc clair. L'opposition n'est pas allée à un dialogue mais elle est allée imposer son dictat au pouvoir en place.

De son côté, le pouvoir ne semble pas s'inquiéter. Pour lui, si le dialogue échoue, le peuple ira inévitablement au référen-

dum. A qui profiterait donc le bras de fer ? Groupe des 14 pense avoir le soutien de tout le peuple alors que ce n'est qu'une minorité qui répond à ses appels à manifestation. Elle doit comme les juristes le démontrent laisser de s'obstiner à revenir à la C92 qui comporte beaucoup de limites. Ils doivent plutôt mettre l'accent sur les articles importants à retoucher pour que le Togo ait une constitution acceptée par la majorité des togolais.

Pour l'heure, le facilitateur Nana Akufo Addo compte recevoir séparément dans son pays les protagonistes de la crise pour faire bouger les lignes en vue d'un aboutissement heureux du dialogue. Arrivera-t-il à leur faire entendre raison ? La suite des discussions nous le dira.

Jack NUKUNU

Programme Treshold du Millennium Challenge Corporation

35 millions de dollars à empocher après l'aboutissement du dialogue

La crise politique que traverse le Togo agit sur la mise en œuvre du programme Treshold du Millennium Challenge Corporation (MCC). Suite à une rencontre que Nana Akufo-Addo, le facilitateur du dialogue inter togolais a eu le week-end dernier avec Jonathan Nash, Président par intérim du MCC, il ressort que la somme de 35 millions de dollars que le Togo doit empocher pour la mise en œuvre de ce programme est conditionnée par la réussite du dialogue en cours.

« En automne dernier, nous avons finalisé les préparatifs pour ce pro-



gramme (Treshold Ndlr) au Togo. Cependant, compte tenu des problèmes sur le terrain et de l'évolution de la situation politique notre conseil d'administration a décidé de reporter l'approbation du programme », a fait savoir Jonathan Nash. Il a profité de l'occasion pour féliciter le Président

ghanéen pour son implication dans la résolution de la crise togolaise. Pour sa part, le président Nana Akufo-Addo espère parvenir à une solution pour que la paix, la stabilité, la consolidation de la démocratie et l'Etat de droit qui constituent les critères d'éligibilité au programme MCC puissent



se concrétiser au Togo. Il faut rappeler que lors de sa 3^e session ordinaire tenue en septembre dernier, le Conseil d'administration du MCC avait autorisé l'équipe en charge du Togo à procéder aux négociations avec le Gouvernement togolais en vue de la finalisation de l'accord de subvention du pro-

gramme Seuil. Le MCC avait à l'époque souligné qu'il suit de près la situation qui prévaut au Togo. Il revient alors aux acteurs politiques de taire rapidement leurs intérêts personnels pour mettre en avant l'intérêt du pays.

Jack NUKUNU

Mandat social et lutte contre la pauvreté

Faure Gnassingbé poursuit le lancement de plusieurs projets



La crise politique actuelle n'empêche pas Faure Gnassingbé de poursuivre son mandat social. Depuis quelques semaines déjà, il sillonne villes et campagnes pour lancer des projets sociaux pourvoyeurs d'emplois et qui contribuent à la lutte contre la pauvreté. A Djangblé, il a lancé la semaine dernière le projet de développement rural de la plaine de Djangblé (PDRD). Dans la même zone, il a procédé à l'inauguration de l'usine pharmaceutique « Do Pharma » à Avéta.

En ce qui concerne le PDRD, ce projet consiste à doter le canton de Djangblé et ses environs d'infrastructures socio-économiques de base notamment, l'aménagement hydro agricole avec une maîtrise de l'eau sur une superficie de 340 hectares ainsi que les ouvrages connexes, le désenclavement de la zone du projet par la construction de pistes rurales. Le projet vise également l'amélioration et la promotion de la production de riz et des cultures maraichères, la promotion de la pisciculture, l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable pour les 8 villages de la zone du projet et la construction d'infrastructures scolaires et de santé.

Financé conjointement par le gouvernement togolais, la BADEA et la BIB, à hauteur de 9,6 milliards de FCFA, le PDRD va générer 724 emplois directs et 3400 emplois indirects. Il permettra également de réduire le taux de pauvreté estimé aujourd'hui à 67% à 40%. L'usine « Do Pharma » inaugurée à Avéta est la première du genre dans la sous-région. Elle est une usine pharmaceutique de production de solutés intraveineux. Pour Dr Guy Dovi-Akué, DG de Do Pharma, cette usine va permettre de limiter la dépendance du Togo des importations et lutter contre les produits contrefaits. Elle permettra aussi d'améliorer le système de santé en augmentant l'accès aux soins primaires. Cette usine compte avec le temps absorber un

personnel de 300 techniciens. Bien avant ces projets, le président Faure avait lancé deux projets dans la préfecture de Doufelgou. Il s'agit du projet Filets Sociaux et Services de Base (FBS) et du projet (Emploi des Jeunes Vulnérables (EJV). Le premier vise l'accès des populations pauvres aux services socio-économiques. Le second prend en compte les jeunes de 13 à 35 ans des zones rurales mal scolarisées ou victimes d'handicap. Il a également lancé plusieurs autres projets qui vont dans le sens de l'exécution de son mandat social.

La Rédaction

COMMUNIQUE

Il a été porté sur les fonts baptismaux le samedi 17 février 2018 à Lomé, une association de journalistes spécialisées dans les questions de défense et de sécurité dénommée AJ/QDS.

L'association est composée de journalistes s'intéressant aux questions sécuritaires et de défense. La création de ladite association s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations d'un atelier sous régional tenu du 27 au 29 mars 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire) auquel une délégation togolaise a participé sur la même thématique.

AJ/QDS-Togo a pour objectifs notamment d'accompagner les forces de l'ordre efficacement dans la lutte contre l'insécurité au Togo, à travers la publication, la production et la diffusion de supports d'information, de sensibilisation et d'éducation des populations.

Elle entend également renforcer les capacités des professionnels des médias pour le traitement approprié des questions liées à la défense et à la sécurité et amener les responsables d'organes de presse à accorder une plus grande place aux questions de sécurité et de défense du territoire national.

L'AJ/QDS-Togo veut aussi accompagner le gouvernement et les autres institutions dans la mise en œuvre des politiques communicationnelles en matière de lutte contre l'insécurité et le grand banditisme.

Voici le bureau exécutif de l'AJ/QDS-Togo

Présidente : Ambroisine Mémédé (Agence Savoir News)

Secrétaire Général : Arouna Issaka (Le Patriote)

Secrétaire Général Adjoint : Jean-Baptiste K. Attisso (Corps Diplomatique)

Trésorier général : Yohanes Akoli (Republic of Togo)

Trésorier général Adjoint : Nicolas Koudohah (Le Bâtisseur)

Relation externes : Adjowavi Akotoh (Freelance)

Conseiller : Félix Semdatcha (Télévision Togolaise /TVT)

Dialogue inter-togolais

La longue période d'attente avant la reprise

Les protagonistes de la crise politique se sont séparés vendredi dernier avec la promesse de se revoir pas avant une dizaine de jours. Le dialogue entamé depuis le 15 février sous la houlette du Président ghanéen, S. E. NANA Akufo Addo, n'a pas encore tranché sur les questions essentielles de l'ordre du jour. A entendre Monsieur Jean KISSI, député du CAR à l'Assemblée Na-

tionale et membre de la délégation de l'opposition au dialogue, les discussions achoppent sur la question constitutionnelle c'est-à-dire le retour à la constitution de 1992 et ses implications tel que voulu par la coalition des 14 partis de l'opposition. Pour l'opposition le retour à la constitution de 1992 que le peuple togolais s'est librement choisie n'est pas négo-

cialisable. Et ce retour conduira au départ du Président Faure GNASSINGBE immédiatement ou à la rigueur en 2020. Pour sa part le parti au pouvoir veut organiser un référendum sur une nouvelle constitution qui limite à deux le nombre de mandats présidentiels et les autres postes électifs, tels les députés et introduire le scrutin uninominal majoritaire à

deux tours.

Un temps mort à exploiter

Aux termes du compte-rendu fait, vendredi dernier, à la presse par Daniel Osséï, l'ambassadeur du Ghana au Togo, le dialogue a été suspendu après quelques heures de discussion en présence, toujours, du facilitateur, le Chef de l'Etat ghanéen. Ce dernier qui entend

Nouvelle grève de 72 heures dans le secteur de l'éducation

La CSET maintient la pression

Le secteur de l'éducation connaît une nouvelle grève de 72 heures cette semaine. Démarrée hier, cette grève prendra fin demain. Pour la Coordination des Syndicats des Enseignants du Togo (CSET), ce mouvement est organisé pour exiger le versement des primes et indemnités aux enseignants. « La CSET invite les camarades enseignants, chefs d'établissements et inspecteurs à une cessation de travail les 28 février, 1er et 2 mars 2018 pour exiger que cette question de primes et indemnités trouve une solution idoine et définitive afin d'apporter l'accalmie et la sérénité dans le secteur éducatif », lit-on dans le courrier adressé au gouvernement.

En plus de la grève, la CSET, fer de lance des revendications des enseignants, demande à ses membres de boycotter toutes les évaluations notamment la surveillance de toute forme, la correction de copies de tous genres, le remplissage des bulletins de notes



jusqu'à nouvel ordre. Depuis l'année dernière, le secteur éducatif est secoué par des grèves intempestives. En fin du deuxième trimestre, le gouvernement et la CSET ont réussi à trouver un terrain d'entente pour sauver l'année scolaire. Après, les différents acteurs n'ont pas réussi à trouver des solutions durables aux problèmes des enseignants pendant les vacances. Conséquence, la nouvelle année académique a démarré avec

des grèves qui continuent jusqu'à aujourd'hui. Les parents d'élèves sont déjà inquiets. Jusqu'à quand va encore durer cette crise ? Le gouvernement arrivera-t-il à trouver un terrain d'entente avec le corps des enseignants ? Comment, cette année va-t-elle se terminer ? Telles, sont les questions que se posent les parents d'élèves.

La Rédaction

Le Gouvernement de Komi Sélom Klassou s'élargit

Antoine Lékpa Gbégbéni nommé ministre de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise



Le désormais ex-DG de la Togolaise des Eaux (TdE), Antoine Lékpa Gbégbéni, est nommé par décret présidentiel depuis mardi soir, Ministre de l'eau de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise. Après Atikpé Ihou au tourisme et Mme Assih au secteur informel, Antoine Gbégbéni vient à

son tour de rejoindre le gouvernement. Inconnu des togolais, il aura à réorganiser ce secteur clé de l'eau pendant longtemps laissé à l'abandon surtout qu'il connaît bien le domaine pour avoir géré la Togolaise des Eaux.

Waraa



Togotelecom

COMMUNIQUE

LE GROUPE TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'ELLE POURRA DESORMAIS PAYER SES FACTURES TELEPHONIQUES ET INTERNET VIA E SERVICE T-MONEY POUR PAYER LES FACTURES T MONEY, LE CLIENT A DEUX OPTIONS :

1 - PAYEZ SA PROPRE FACTURE EN TAPANT LE CODE : ***145*6*3*2*1#**

2 - PAYEZ LA FACTURE D'UN TIERS EN TAPANT LE CODE : ***145*6*3*2*2#**

POUR EFFECTUER L'OPERATION VIA T MONEY, LE CLIENT DOIT SE SERVIR DE SON NUMERO DE COMPTE DE FACTURATION INSCRIT DANS L'ANGLE SUPERIEUR DROIT DE LA FACTURE TELEPHONIQUE IMPRIMEE.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, APPELEZ LE **119 OU LE 22-00-01-19**

TOGO TELECOM VOUS REMERCIE POUR VOTRE FIDELITE.

LA DIRECTION GENERALE

Echo de l'Exécutif

Le gouvernement s'est réuni en conseil des ministres mardi dernier sous l'autorité du Chef de l'Etat Faure E. Gnassingbé. D'importantes décisions ont été prises. Le conseil a adopté deux (2) projets de loi et trois (3) décrets ; écouté trois (3) communications et procédé à des nominations. Lire l'intégralité du communiqué ayant sanctionné les travaux.

Communiqué du conseil des ministres du mardi 27 février 2018

Le conseil des ministres s'est réuni ce mardi 27 février 2018 au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

Le Conseil a :

- adopté deux (2) projets de loi et trois (3) décrets ;
- écouté trois (3) communications ;
- et procédé à des nominations.

Au titre des projets de loi

Le premier projet de loi adopté par le conseil, autorise la ratification de la convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert illicite de propriétés des biens culturels, adoptée le 17 novembre 1970 à Paris.

Entrée en vigueur en 1972, cette convention a pour objectif de combattre le commerce illicite des biens culturels. Elle organise une coopération internationale destinée à combattre le pillage des biens culturels en général, et des oeuvres d'art en particulier.

Sa ratification permettra de consolider le cadre juridique de protection du patrimoine national. Elle permettra également de bénéficier de l'assistance technique de l'UNESCO et de la collaboration des Etats membres en matière de lutte contre le trafic illicite des biens culturels.

Le second projet de loi adopté par le conseil, autorise l'adhésion à la convention Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, adoptée le 24 juin 1995 à Rome.

Instrument international d'harmonisation

des régimes nationaux de restitution ou de retour des biens culturels volés ou illicitement exportés, cette convention a pour objectif de faciliter le retour des biens culturels dans leur pays d'origine. La convention Unidroit de 1995 complète celle de 1970 et couvre toutes les autres catégories de biens culturels volés ou illicitement exportés qui sont inventoriés ou inscrits sur une liste nationale d'inventaire. La convention Unidroit couvre toutes les autres catégories de biens culturels. Ainsi, les objets culturels provenant de fouilles illégales sont considérés comme volés. L'adhésion du Togo à cette convention permettra de bénéficier de la coopération des Etats parties en vue de la restitution ou du retour des biens culturels volés ou illicitement exportés.

En ratifiant les deux conventions, notre pays peut envisager de réclamer les biens culturels et les artefacts qui sont dans les musées des pays étrangers et de lutter efficacement contre le trafic des objets d'arts pouvant transiter illicitement par notre pays.

Au titre des décrets

Le premier décret adopté par le conseil, institue les maisons de justice au Togo.

Dans sa volonté de rendre la justice plus accessible aux populations, le Chef de l'Etat, dans son adresse à la nation le 03 janvier 2018, avait annoncé la création des maisons de justice au Togo.

Pour traduire dans les faits la décision du Chef de l'Etat, le ministère de la justice a mené des réflexions qui ont abouti à la proposition d'une structure à vocation judiciaire dérivée, caractérisée par la gratuité et la facilité d'accès tant au plan procédural qu'institutionnel.

Ainsi, après les tournées de sensibilisations du ministre chargé de la justice, l'identification des sites pilotes dans certaines régions du Togo, a été faite.

Les maisons de justice, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, couvrent au règlement des conflits, à la prévention et au traitement de la délinquance mineure.

A ce titre, elles ont pour missions essentielles de :

- assurer un accueil des populations locales et leur fournir toutes informations sur leurs droits et devoirs, en général ;

- organiser ou faciliter, un traitement judiciaire de proximité, rapide, diversifié et adapté aux litiges de la vie quotidienne ;

- exercer les activités de médiation et de conciliation notamment celles qui sont mises en oeuvre à l'initiative des parties, exceptées la matière pénale, sauf s'agissant des délits mineurs, sur autorisation du procureur de la République ;

- expliquer aux populations leurs droits, les différentes étapes des procédures judiciaires et les décisions susceptibles d'être prises dans les dossiers.

Il est à préciser que les maisons de justice ne sont pas des structures judiciaires.

Le troisième décret fixe le cadre institutionnel des agropoles.

La mise en oeuvre de la stratégie de relance de la production agricole (SPPA 2008-2011) et du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA 2011-2016) a permis au Togo d'enregistrer, depuis plus d'une décennie, d'importantes avancées dans le secteur agricole no-

Suite à la p 7

Dialogue inter-togolais

La longue période d'attente avant la reprise

Suite de la p 4

s'impliquer personnellement dans le dossier de notre pays est actuellement en voyage officiel aux Etats-Unis d'Amérique puis en Europe avant son retour autour du 04 mars prochain. Pour certains la présente suspension serait fortement liée à ce déplacement du N°1 ghanéen.

Mais ceci étant, le dialogue observe son se-

cond temps mort après celui souhaité par l'opposition pour voir l'exécution des mesures d'apaisement demandées au pouvoir. Si aucune date n'est pour le moment annoncée pour la reprise des travaux du dialogue, chaque partie devrait mettre à profit cette longue période d'attente avant la reprise pour, d'abord peaufiner sa stratégie et

surtout exercer la diplomatie de couloir ou activer les passerelles afin d'obtenir des concessions de l'autre camp. Concernant le point de la réforme constitutionnelle par exemple, l'opposition pouvait renoncer au retour à la constitution de 1992 et au départ du Chef de l'Etat ; au même moment le parti au pouvoir devrait chercher à

s'ouvrir davantage et suspendre son idée de référendum constitutionnel. Ceci permettra au facilitateur de trouver une solution médiane qui serait l'amendement de la constitution de 1992 afin d'avoir une constitution plus consensuelle à adopter par voie parlementaire. Tout autre posture ne sera que suicidaire et néfaste pour les deux camps. Car honnêtement par quel mécanisme peut-on revenir à la constitution de 1992 ? Si ce n'est une révolution ou un coup d'Etat constitutionnel ? L'opposition a-t-elle les moyens de sa politique ? Aussi comment, honnêtement, peut-on organiser un référendum

constitutionnel lorsque les nerfs sont à fleur de peau où toute étincelle peut mettre le feu aux poudres ? Aussi par quels moyens financiers le pouvoir peut-il organiser le référendum dans une situation de marasme économique ? La voie de la sagesse recommande aux deux camps de n'avoir qu'un seul camp celui du Togo. Car l'intérêt national doit être au-dessus des calculs politiques et partisans. Le peuple togolais ne fera plus de concessions à sa classe politique cette fois-ci. Elle a l'obligation de résultat à ce dialogue de la dernière chance.

SENA LE LIBRE PENSEUR

Echo de l'Exécutif

Suite de la p 6

l'accroissement des productions agricoles avec des excédents régulièrement enregistrés, la stabilité des prix des produits agricoles, la réduction de la malnutrition et de la pauvreté en milieu rural.

Fort de ces acquis, le Chef de l'Etat impulsé une nouvelle vision basée sur la transformation structurelle de l'économie nationale à partir de l'agriculture. Cette politique devra induire une amélioration substantielle et durable du revenu des populations rurales et de leur niveau de vie ainsi que la création des emplois particulièrement pour les jeunes et les femmes, tout en impactant fortement la sécurité alimentaire et nutritionnelle et surtout pour les populations les plus vulnérables.

Pour atteindre ces objectifs, un plan stratégique a été élaboré visant à mobiliser le secteur privé pour la promotion des entreprises agricoles, agro-industrielles et des exploitations agricoles familiales : les agropoles et agro-parcs.

Afin de permettre une gestion efficace des agropoles et agro-parcs, le présent décret adopté par le conseil, fixe le cadre général de la création, de l'aménagement et de la gestion des agropoles ainsi que les modalités d'administration des entreprises désireuses de s'y installer. Il crée et organise la structure de promotion et de développement des agropoles, sous la forme d'un établissement public, dénommé « Agence de promotion et de développement des agropoles au Togo », en abrégé APPODAT.

L'APPODAT est un outil d'incitation et de promotion de l'investissement, de la transformation des exportations, de la compétitivité, de l'emploi, de la croissance, et de l'aménagement du territoire.

Au titre des communications

La première communication présentée par le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, est relative au réseau d'éducation et de recherche TOGOFER et à la conférence WACFEN 2018.

La présente communication a pour objet de présenter les actions dans le domaine du numérique dénommé « réseau régional d'éducation et de recherche de l'Afrique de l'Ouest et du Centre » (WACFEN) et le « réseau national d'éducation et de recherche » (TOGOFER). Elle rend également compte de la tenue de la prochaine conférence

annuelle du WACFEN à Lomé. Rappelons que le Togo est membre du réseau régional d'éducation et de recherche de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (WACFEN).

Les réseaux d'éducation et de recherche (FER) sont des réseaux de Télécommunication haut débit, dédiés à l'éducation et à la recherche et ayant pour utilisateurs finaux les membres des communautés universitaires et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche.

Les réseaux nationaux d'éducation et de recherche interconnectent les réseaux des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics comme privés de chaque pays.

L'interconnexion de ces réseaux forme le réseau mondial d'éducation et de recherche appelé « Internet académique » par opposition à l'Internet commercial.

Les efforts du gouvernement togolais, dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche ont conduit au choix du Togo pour abriter la 4ème conférence annuelle du WACFEN. Plus de 200 participants venant d'Afrique, des Amériques, d'Europe et d'Asie sont attendus le 15 mars 2018 à Lomé.

La seconde communication présentée par le ministre de l'Industrie et du tourisme, est relative à la mise en place de l'Agence Nationale de Développement du Tourisme au Togo.

Le gouvernement a toujours insisté, dans ses documents de politique de développement du pays, sur l'importance majeure du secteur de l'industrie et du tourisme en tant que support et vecteur de développement.

C'est ainsi que la Stratégie de Croissance Accélérée et de la promotion de l'Emploi (SCAPE), élaborée en 2013, a inclut le développement de l'industrie et de tourisme dans les secteurs hautement stratégiques à travers son axe intitulé « développement des secteurs à fort potentiel de croissance » dans l'objectif de renforcer le rythme de la croissance économique, d'en diversifier les leviers et d'assurer une distribution plus équitable de ses fruits par la création de nombreux emplois.

C'est dans ce cadre que se situe le projet de création de l'Agence Nationale de Développement du Tourisme (ANDT). L'objectif est de contribuer au développement du pays à travers le tourisme. L'Agence Nationale de Développement

du Tourisme constitue une innovation dans le cadre institutionnel du ministère. Elle aura principalement pour tâche de piloter et d'exécuter les projets du département, de positionner la destination touristique togolaise à l'échelle locale, régionale et internationale, d'utiliser les avantages comparatifs du pays pour hisser la destination Togo parmi les leaders en Afrique de l'Ouest et de fournir des résultats tangibles sur les indicateurs de développement touristique du Togo. Ce faisant, le secteur du tourisme devrait booster les créations d'emploi, l'économie nationale et les revenus des populations.

La troisième communication présentée par le ministre des mines et de l'énergie a pour objet de rendre compte au conseil des conclusions de la réunion du comité des ministres du projet du gazoduc de l'Afrique de l'Ouest tenue à Lomé le 1er décembre 2017.

Il est à rappeler que le projet du gaz naturel dans le Gazoduc a connu de nombreuses difficultés dans sa mise en oeuvre. Ainsi, plusieurs réunions du comité des ministres se sont tenues successivement à Abuja le 12 juillet 2016, à Accra le 06 Octobre 2016 et à Cotonou le 12 mai 2017 pour diagnostiquer les problèmes et proposer des solutions.

Lors de la réunion tenue à Lomé le 1er décembre 2017, le comité des ministres a constaté un niveau de mise en oeuvre satisfaisant des recommandations de Cotonou notamment l'accroissement des volumes de gaz naturel, le paiement des factures, l'état d'avancement des préparatifs du projet d'interconnexion.

Aux titres des nominations

Le conseil des Ministres a procédé à la nomination du Directeur Général de l'énergie au titre du ministère des mines et de l'énergie.

Au titre du ministère de la justice, et des relations avec les institutions de la République des nominations de six (6) notaires près les juridictions du Togo.

Et, au ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, la reconnaissance de la désignation de treize (13) chefs de cantons dont un par voie élective et douze (12) par voie coutumière.

Fait à Lomé, le 27 février 2018
Le Conseil des Ministres

Championnat D1 18ème journée

Les résultats et buteurs

Espoir Fc 2 (172 **Azizou Marwane; Amékoudji Kokou**) #1 **Sémassi (Eso Youra)**
Djlo 1 (Alou nouvon **Backer**) # 0 As OTR
Anges Fc 1 (**Folykian Christophe**)# 0 Krokro
Kotoko 0 # 2 Gomi do (**Bamitche Lamboni; Saïbou Safiou**)
Maranatha 1 (**612 Yeboah Gustav**)# 0 Gbikinti
Unisport 0 # 1 Agaza (**Nimon Valentin**)
Asko 0 # 1 Asok (**752 Kouadga Kossi**)
Foadan 1 (**352 Tchamola Tanko**) # As Togoport

Classement

1-KOROKI	38pts+12
2-GOMIDO.	37pts+14
3-SEMASSI.	33pts+10
4-TGPORT.(-1M)	33pts+8
5-DYT O.	32pts+11
6-OTR.	32pts+10
7-GBIKINTI	26pts+4
8-ANGES.	25pts-6
9-ASCK.	23pts+2
10-MARANATHA	23pts+1
11-ASKO.	21pts-4
12-AGAZA	19pts-8
13-UNISPORT.	18pts-7
14-FOADAN	16pts-8
15-ESPOIR(-1M)	16pts-11
16-KOTOKO	4pts-27

Dopage:

La Russie annonce la fin de sa suspension par le CIO

Le président du Comité olympique russe (ROC), Alexander Zhukov, a annoncé ce 28 février 2018 que la suspension du ROC suite à des scandales de dopage avait été levée par le Comité international olympique (CIO).

La mise au ban du Comité olympique russe (ROC) suite à divers scandales de dopage aura duré moins de deux mois. Ce 28 février 2018, le ROC a en effet annoncé la fin de sa suspension prononcée par le Comité international olympique (CIO) le 5 février 2017.

« Aujourd'hui, nous avons reçu une lettre de la part du CIO sur notre réintégration, a indiqué aux médias le patron du comité russe, Alexander Joukov. Elle fait suite à l'examen des contrôles anti-dopages effectués aux **Jeux olympiques de Pyeongchang**. Le CIO a confirmé que les autres résultats étaient négatifs. Cela signifie que les droits du ROC ont été rétablis ».

Si le CIO confirmait cette annonce russe, ce serait une grosse surprise. Car deux athlètes russes, engagés aux JO 2018 (9 au 25 février), **ont été contrôlés positifs en Corée du Sud** : le curleur Alexander Krushelnitsky et la bobeuse Nadezhda Sergeeva.

Des sportifs/sportives de Russie, considéré(e)s comme « propres » par le CIO, avaient été autorisé(e)s à participer en Corée du Sud sous bannière olympique. Mais certains ont donc été convaincus de dopage, au grand dam du patron du Comité international, Thomas Bach. « C'est extrêmement décevant et ne permet pas au CIO d'envisager la levée de la suspension du ROC pour la cérémonie de clôture » des Jeux d'hiver, avait notamment lâché le dirigeant allemand.

En décembre, le CIO avait voulu sanctionner les nombreux abus en matière de dopage survenus ces dernières années et notamment aux JO 2014 de Sotchi.

Source RFI

Mamelodi Sundowns

Usain Bolt en approche !

Un mois après s'être entraîné avec Mamelodi Sundowns, l'ancien athlète Usain Bolt devrait annoncer ce mardi qu'il va tenter une première expérience comme footballeur en s'engageant avec le club sud-africain !

Comme prévu, l'ancien athlète Usain Bolt va tenter d'entamer une carrière de footballeur. Et tout porte à croire que c'est en Afrique que le Jamaïcain va tenter sa chance ! « Je viens juste de signer avec une équipe de football. Je vous donne rendez-vous mardi à 8HGMT pour découvrir de qui il s'agit », a d'abord lancé l'octuple champion olympique lundi sur Twitter. Quelques heures plus tard, le club sud-africain de Mamelodi Sundowns a plus ou moins vendu la mèche et annoncé qu'il est l'heureux élu. « Le football ne sera plus jamais le même. Vous en serez plus demain (mardi, ndr) à 8h », a confirmé le vainqueur de la Ligue des champions africaine 2016 sur Twitter avec à l'appui une photo de Bolt portant la tenue d'entraînement du club de Pretoria. Il ya un mois seulement, l'homme le plus rapide de l'histoire s'était entraîné avec la formation sud-africaine.

« C'était une bonne partie, une journée amusante et j'ai vraiment apprécié. Le



coach m'a dit qu'à mon retour en Jamaïque, j'avais besoin de plus d'entraînements parce que je ne suis pas en forme », avait raconté l'ancien athlète à l'époque. Mamelodi et Bolt partagent en plus Puma comme sponsor, leur collaboration semble tout à fait envisageable. Alors qu'il rêve de Manchester United et qu'il devait passer un essai au Borussia Dortmund en mars, une question majeure demeure : Bolt fera-t-il un bon footballeur ? Pour le savoir, il faudra s'intéresser au championnat sud-africain qui s'apprête à réaliser un énorme coup médiatique !

Source : afrik foot

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net



Conducteurs de Taxi et de Taxi - moto,
PAYEZ facilement l'IRTR
à partir de votre mobile



***145*6*5*2#**

***145#**



Saisissez le numéro d'immatriculation de l'engin

*(Exemple : TG **** BG)*

**Vous recevez la notification d'imposition
précisant le montant à payer**

Confirmez le paiement

**Saisissez votre code secret de compte TMoney
pour valider la transaction**

*Vous recevez enfin un message de validation ou de l'invalidation de
l'opération.*

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg